

Propositions du Comité

Modifications des statuts

Le Comité de l'Association PME-CE a décidé de proposer une révision des statuts à l'Assemblée générale qui aura lieu le 24 janvier 2023, à 17h30, au Restaurant Le Poisson, à Auvernier. Cette amélioration a pour objectif de clarifier les buts de l'association, de préciser le rôle du Comité ainsi que sa composition et de continuer à optimiser les processus afin d'assurer la pérennité des activités de l'association. Les modifications proposées se trouvent en jaune dans le texte.

ARTICLE 1

Les buts ont été adaptés aux activités réelles de l'association.

ARTICLE 2

Ce sont les entreprises qui sont membres de l'association, soit les PME ou les indépendants. Les personnes de contacts invitées à nos événements sont des chefs d'entreprises, des indépendants ou des cadres dirigeants. Le statut de Membre d'Honneur a été supprimé.

ARTICLE 7

Ajouts :

« Une PME ne peut être représentée dans le Comité par une personne exerçant une fonction publique ».

« Les membres du Comité doivent exercer une activité dirigeante dans le secteur privé uniquement ».

ARTICLE 9

Cet article a été ajouté.

ARTICLE 10

Modification :

« Les décisions sont prises à la majorité des membres présents qui, ont réglé leur cotisation annuelle. Chaque membre dispose d'une voix. En cas d'égalité, celle du Président tranche ».

ARTICLE 12

Modification :

« La dissolution est régie par les dispositions du code civil suisse. En outre, elle nécessite une décision prise au 3/4 des membres de l'Association. En cas de dissolution, la fortune résiduelle de l'Association sera attribuée à une association poursuivant des buts analogues ».